

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
D'EURE-ET-LOIR
BADMINTON**

Eure et Loir, terre de badminton



5 RUE DU PETIT RÉAU
28300 LÈVES

presidentcodep28@gmail.com
06.87.45.26.73

<https://badminton28.fr>



COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR BADMINTON

Eure et Loir, terre de badminton



5 RUE DU PETIT RÉAU
28300 LÈVES

presidentcodep28@gmail.com
06.87.45.26.73

<https://badminton28.fr>

SOMMAIRE

<u>Article 1 : GENERALITES</u>	page 3
<u>Article 2 : INSCRIPTION DES JOUEURS AU CDJ</u>	page 4
<u>Article 3 : CONVOCATION DES JOUEURS</u>	page 5
<u>Article 4 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION</u>	page 5
<u>Article 5 : LE CLUB HÔTE</u>	page 6
<u>Article 6 : RECOMPENSES</u>	page 7
<u>CALENDRIER</u>	page 7

Article 1 : GENERALITES

1.1. Le Circuit Départemental Jeunes (CDJ) est une compétition organisée par le Comité Départemental d'Eure et Loir de Badminton (Comité 28) et est réservé aux jeunes joueurs inscrits dans les clubs du Comité 28 affiliés FFBaD pour la saison 2024-2025.

Pour cette compétition, les joueurs s'affrontent par catégories, selon les catégories fédérales : minibad, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors.

Pour rappel :

- **MINIBAD** : né en 2017 et après
- **POUSSIN** : né en 2016 et 2015
- **BENJAMIN** : né en 2014 et 2013
- **MINIME** : né en 2012 et 2011
- **CADET** : 2010 et 2009
- **JUNIOR** : 2008 et 2007

1.2. Cette compétition se déroule par étapes différentes (samedi et/ou dimanche).

Dans la mesure du possible, les journées seront réparties de la manière suivante :

Pour les étapes se déroulant sur 2 jours

Tableaux de simple pour toutes les catégories et de doubles pour les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets.

Les journées seront réparties comme ci-dessous :

SAMEDI :

- **SIMPLE HOMME** des catégories **POUSSINS – BENJAMINS – MINIMES – CADETS**
- **Doubles DAMES** des catégories **POUSSINES – BENJAMINES – MINIMES – CADETTES**

DIMANCHE :

- **SIMPLE DAME** des catégories **POUSSINES - BENJAMINES - MINIMES - CADETTES et JUNIORS**
- **SIMPLE HOMME JUNIORS**
- **SIMPLE HOMME & DAME** de la catégorie **MINIBAD**
- **DOUBLE HOMMES** des catégories **POUSSINS – BENJAMINS – MINIMES – CADETS**

Attention : dans le cas où l'on aurait moins de 3 joueurs en simple homme MINIBAD ou moins de 3 joueuses MINIBAD, le Juge-Arbitre se réserve le droit de regrouper les 2 tableaux sur le jour qui sera le plus favorable.

En fonction des inscriptions dans chaque tableau, l'organisation se réserve le droit de modifier le jour du déroulement des tableaux.

Pour les étapes se déroulant sur 1 jour

Tableaux de **simple uniquement** et les **catégories cadets et juniors ne seront pas invitées**

1.3. Le tournoi est ouvert aux catégories MiniBad (U9), Poussin (U11), Benjamin (U13), Minime (U15) et Cadet (U17) et Junior (U19)

1.4. La compétition est supervisée par un Juge Arbitre (JA) désigné par le Comité 28

1.5. Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans 2 tableaux (sauf les minibad et juniors)

1.6. Le tournoi est ouvert aux joueurs ayant un classement NC à D7 (sauf pour les juniors ou le classement maximum est P10).

1.7. Le montant des droits d'inscription au tournoi est fixé à 9€ /Joueur quel que soit le nombre de tableaux joués.

1.8. Pour participer au CDJ, il faut être à jour dans les paiements des CDJ précédents (l'organisation n'inscrira pas les joueurs des clubs en retard de paiement).

1.9. Dans la mesure où l'on souhaite proposer un maximum de jeu pour nos jeunes compétiteurs, un certain nombre de CDJ n'auront pas lieu en même temps que les CRJ et les inscriptions en sur-classement simple (1 seule catégorie) pourront être autorisées mais uniquement en catégorie principale. Ces sur-classements seront soumis à validation de la part de l'ETD avant tirage au sort. Si les CDJ et CRJ ont lieu le même jour, l'inscription au CRJ sera obligatoire.

1.10. Tout joueur participant ou ayant participé au CRJ du week-end commun du CDJ, ne pourra prétendre participer au CDJ. Il en est de même en cas de mise en place d'un déplacement organisé par le Comité 28.

L'inscription des joueurs doit se faire dans la catégorie d'âge à laquelle appartient le joueur.

Pour les catégories benjamins, minimes et cadets, le tableau sera divisé en 2 divisions : division principale pour les meilleurs classements et division secondaire pour les classements inférieurs. La limite n'est pas fixe, elle sera déterminée par le Juge-arbitre en charge de la compétition en fonction du nombre de joueurs inscrits et des côtes des joueurs au moment du tirage au sort.

Pour les catégories poussins et juniors, les tableaux pourront être séparés en 2 divisions si le nombre d'inscrits le permet.

- Il est possible pour le référent qui inscrit un joueur de noter dans les commentaires qu'il souhaite que ce joueur soit obligatoirement positionné dans la division principale même si la côte du joueur est plus faible.
- **Aucune demande de surclassement ne sera autorisée pour participer au CDJ. Inscription obligatoire en CRJ sauf cas mentionné à l'article 1.9.**

1.11. Tous les tableaux se joueront avec des volants plumes, autorisation du volant plastique pour les joueurs classés NC-P12 (Priorité au volant plume en cas de désaccord).
Rappel : les volants hydrides ne sont pas homologués.

1.12. L'inscription des joueurs à chaque étape du CDJ doit se faire via le référent Jeunes du club où le joueur est affilié. Aucune inscription individuelle n'est autorisée.

1.13. Passé la date limite d'inscription, aucun joueur ne sera inscrit. Il est donc nécessaire de respecter scrupuleusement la date de clôture indiquée.

Article 2 : INSCRIPTION DES JOUEURS AU CDJ

2.1 Les inscriptions se feront en ligne sur Badnet ; chaque club a un identifiant lui permettant d'accéder à



la compétition. L'accès aux inscriptions sera donné suffisamment tôt par rapport à la date de la compétition et une date de clôture définitive des inscriptions sera également communiquée aux clubs.

Une fois la date de clôture des inscriptions atteinte, Badnet sera verrouillé ce qui ne permettra plus aucune saisie de nouveaux joueurs pour la compétition. Les responsables CDJ du Comité 28, Séverine CORNEVIN et Christophe DUBOIS, procéderont à la vérification des données saisies dans Badnet et constitueront une première version de répartition des tableaux. Le juge arbitre de la compétition pourra ensuite procéder au tirage au sort après avoir fait les contrôles nécessaires.

2.3. Tout joueur appartenant au circuit CRJ de manière permanente plus de 2 fois, ne pourra plus participer au CDJ.

2.4. Le règlement des droits d'inscription doit se faire obligatoirement par virement bancaire sur le compte bancaire du Comité 28 dès réception de la facture envoyée par mail par le Comité 28 dans les jours qui suivent la compétition (règlement sous 8 jours).

2.5. Un justificatif doit être transmis à la Trésorière du Comité 28, à l'adresse suivante : tresoCodepbad28@gmail.com.

Paiement obligatoirement par virement, bien préciser le numéro de la facture. Exemple Référence : Nom CLUB, Facture N°.... CDJ n°..

Pour rappel de l'article 1.8 : Pour participer au CDJ, il faut être à jour dans les paiements des CDJ précédents (l'organisation n'inscrira pas les joueurs des clubs en retard de paiement)

RIB Comité 28
Crédit AGRICOLE CHARTRES FR76 1440 6000 0990 0200 7587 184
Banque : 14406 Guichet : 00009 N° Compte : 90020075871
Clé : 84 Domiciliation : CA CHARTRES Les Halles
BIC : AGRIFRPP844

Article 3 : CONVOCATION DES JOUEURS

3.1. L'envoi des convocations aux référents clubs se fera directement via Badnet 5 à 6 jours avant la compétition. Chaque joueur doit prendre connaissance du jour (samedi et/ou dimanche) et de l'heure de convocation.

3.2. Une fois le tirage au sort effectué, tout forfait doit être justifié auprès du Juge-Arbitre mais surtout auprès de la ligue = secretariat@badmintoncvl.fr

Nb/ un forfait injustifié pourra donner suite à des sanctions : suspension sur l'étape du CDJ suivante (cf article 3.2 règlement CDJ - Comité 28) et/ou une suspension du joueur d'un minimum de 2 mois (application du règlement fédéral). Pour rappel, en cas de forfait volontaire ou injustifié sur une étape, le forfait s'appliquera sur l'ensemble des tableaux du joueur.

3.3. Les convocations sont susceptibles d'être modifiées jusqu'au vendredi précédent l'étape du CDJ, il appartient à chaque référent club, et au Président d'informer les joueurs concernés pour toutes modifications.

Article 4 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- 4.1. Le tournoi se déroule le samedi de 8h à 21h30 environ et le dimanche de 8h à 17h00 environ
- 4.2. Dans la mesure du possible, les tableaux Minibad, poussins et poussines se joueront entre 9h30 et 19h le samedi et entre 9h30 et 17h le dimanche.
- 4.3. L'accueil des joueurs débute à partir de 7h30 et les premiers matchs pourront être lancés à partir de 8h selon échéancier et participants.
- 4.4. **Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur.** En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable majeur à la compétition. Une délégation de responsabilité pourra être demandée au joueur. Cf l'officiel du badminton juillet 2019 – art 4.5 : Accompagnateurs. Un document est disponible pour les enfants qui ne seraient pas accompagnés par les parents – CF annexe 1 – autorisation parentale - délégation de pouvoir.
- 4.5. Une buvette est mise en place dans la salle par le club hôte.
- 4.6. Le règlement du tournoi est celui de la FFbAd. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels sont : Volants plumes : le Shadow / RSL Grade 3/4. Volants plastiques : Mavis 300
- 4.7. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points. Les matchs se jouent en auto-arbitrage. En cas de présence d'arbitre(s) lors de ces compétitions, certains matchs pourront être arbitrés.
- 4.8. Il est demandé à chaque joueur de respecter le règlement sur « les tenues vestimentaires et publicitaires » – guide du badminton Edition 2022/1 chapitre 3.7 : Les principes sportifs > tenues vestimentaires et publicité.
En ce qui concerne les conseillers, une tenue vestimentaire réglementaire suivant le guide du badminton Edition 2022/1 chapitre 7.7: Les principes sportifs > code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs.
- 4.9 Pour rappel : le coaching entre les points et jusqu'à la pause à 11 est interdit pour les catégories Minibad, Poussins et Benjamins et fortement déconseillé pour l'ensemble des jeunes. Le CDJ, se déroulant par classement CPPH, nous vous demandons d'éviter dans la mesure du possible de coacher les jeunes en dehors des pauses à 11 et en fin de set. Le coaching intempestif restera à l'appréciation du Juge Arbitre et celui-ci pourra vous demander de cesser vos interventions pendant les matchs, et ce à tout moment durant la compétition.
Pour rappel : le temps de pause à 11 est de 1 minute et le temps de pause à la fin du set est de 2 minutes.

Article 5 : LE CLUB HÔTE :

Le club hôte doit fournir le matériel suivant pour le bon déroulement de la compétition (buvette, table de marque, terrains...).

Une connexion internet dans le gymnase est indispensable pendant toute la durée de la compétition.

Le club hôte mettra à disposition 2 à 3 personnes en permanence pour gérer la table de marque. Ces personnes devront accomplir les tâches suivantes :

- Pointage des joueurs,
- Préparation des feuilles d'arbitrage et de rencontre,
- Annonce des matchs au micro,

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR BADMINTON

Eure et Loir, terre de badminton



5 RUE DU PETIT RÉAU
28300 LÈVES

presidentcodep28@gmail.com
06.87.45.26.73

<https://badminton28.fr>

- Enregistrement des résultats,
- Affichage des résultats.

Le club hôte doit fournir le matériel suivant :

- * Electricité à la table de marque
- * Ordinateur et imprimante
- * Logiciel de la compétition (Badnet)
- * 2 tables et 4 chaises (table de marque)
- * Une sono
- * Matériel de bureau (scotch ; papier ; surligneurs ; chronomètre)
- * Numérotation et une plaquette par terrain
- * 1 petit panier ou carton pour les volants usagés
- * 1 bannette pour les affaires des joueurs
- * 2 chaises par demi terrain
- * Délimitation du plateau de jeu (Ruban, séparateur type Tennis de table...)
- * Affichage des numéros des matchs en cours

Le Comité 28 doit fournir :

- * Des scoreurs
- * Récompenses

Si le club n'en possède pas, une tablette Score bad pourra être prêtée par le Comité départemental si le club en fait expressément la demande.

Toutes les compétitions du Comité feront candidature pour le Label Eco-Bad, dont les CDJ, et le Comité se rapprochera des clubs pour expliquer la démarche et tenter de mettre en place du mieux possible les exigences de ce Label.

Article 6 : RECOMPENSES

Pour chaque étape du CDJ, une récompense sera remise aux vainqueurs et finalistes des tableaux ne se jouant pas en poule unique. Pour tous les tableaux se jouant en poule unique :

- Poule unique jusqu'à 4 : seuls les vainqueurs seront récompensés
- Poule unique supérieure à 4 : Les 1^{ers} et 2^{èmes} seront récompensés.

Sur la catégorie POUSSIN, seront récompensés les vainqueurs, Finalistes et Demi-Finalistes. Sur la catégorie MINIBAD, l'ensemble des participants recevra une récompense.

Il n'y aura pas de classement final en fin de saison spécifique au CDJ.

CALENDRIER saison 2024/2025 :

Dates CDJ :

- 19 et 20 octobre 2024** à Maintenon-Pierres
- 9 et 10 novembre 2024** à Dreux
- 14 et 15 décembre 2024** à Orgères-en-Beauce
- 11 et 12 janvier 2025** à Brou
- 29 et 30 mars 2025** à Chartres
- 31 mai-1er juin 2025** à Senonches

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR BADMINTON



5 RUE DU PETIT RÉAU
28300 LÈVES

presidentcodep28@gmail.com
06.87.45.26.73

<https://badminton28.fr>

Eure et Loir, terre de badminton

Circuit Régional Jeunes :

- 14 septembre 2024 à Chatillon sur Loire
- 19 octobre 2024 à Morée
- 23 novembre 2024 à Chateau-Renault
- 14 décembre 2024 à Orléans
- 29 mars 2025 à La Chatre
- 17 mai 2025 à Nogent-le-Roi

Championnat Départemental Jeunes : 1er et 2 février 2025 à Fontaine-la-Guyon

Championnat Régional Jeunes : 1er et 2 mars 2025 à Argenton-sur-Creuse